



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 56528

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur la production de lait maternel par les jeunes mères. Selon une émission diffusée sur la chaîne de télévision M6, le dimanche 16 février 2014 à 19 heures 45, des chercheurs ont établi que la qualité de la mère était différent selon que son enfant était un garçon ou une fille. Pour les garçons, le lait sera plus énergétique, plus riche en protéines et en graisses que celui pour les filles qui, en revanche, bénéficie d'une plus grande quantité de lait. Il lui demande ce qu'il convient de penser de cette différence qui contredit les affirmations de la théorie du genre et si de telles études ne devraient pas être interdites en France au nom de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il lui demande aussi ce qu'elle compte faire, en concertation avec Mme la ministre de la santé, pour empêcher les femmes d'allaiter puisque la nature est odieusement discriminante.

Texte de la réponse

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les préjugés et les discriminations menée par le Gouvernement ne répond à aucune théorie. Elle ne répond qu'à la promesse républicaine d'égalité qu'il lui appartient de traduire dans les faits. Les actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes portent sur des inégalités qui ne sont pas théoriques, et qui pèsent sur les femmes tout au long de leur vie : inégalités dans l'éducation, dans l'orientation professionnelle, dans la vie familiale, dans l'accès à l'emploi et les parcours professionnels, dans l'accès à la culture, en matière de retraite. Ces actions ne nient pas la différence entre les femmes et les hommes, puisque cette différence est la clé d'analyse de la société à partir de laquelle les réalités vécues et leurs déséquilibres peuvent être étudiés. Elles visent à réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les études menées dans différents champs scientifiques par des universitaires pour éclairer les inégalités entre les femmes et les hommes ne constituent pas davantage une théorie. Les inquiétudes exprimées par l'honorable parlementaire n'ont par conséquent aucun fondement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56528

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Femmes, ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4426

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7168